



APPEL D'OFFRES NUMÉRO 008-TP-P-23 **MISE EN PLACE DE DEUX (2) GROUPES ÉLECTROGÈNES**

La Ville de Sutton demande des soumissions pour la fourniture et la mise en place de deux groupes électrogènes au niveau de la station de pompage située au 552 chemin Réal et au niveau de la station de filtration d'eau située au 1000 chemin Réal. Les travaux consistent à la fourniture, la mise en place et au branchement des deux groupes électrogènes, au déboisement, au nivellement du terrain, à l'installation de dalles de béton, à l'installation de bollards de sécurité, au démantèlement de la clôture existante et à l'installation de la nouvelle clôture de type « frost ».

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province visée par cet accord, et détenant, le cas échéant, une licence d'entrepreneur de construction appropriée émise par la Régie des entreprises de construction du Québec.

DOCUMENTS

Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du 20 octobre 2023 via le service électronique d'appels d'offres à l'adresse suivante : <http://www.seao.ca> pour les entrepreneurs inscrits à ce service. Pour s'y abonner ou pour toute autre question, les entrepreneurs peuvent communiquer avec SEAO par téléphone au 1 866-669-7326 ou au 514 856-6600.

Pour toute information technique, l'entrepreneur doit communiquer avec monsieur Pascal Smith, directeur général pour les demandes de renseignement, par courriel à l'adresse suivante : appel.offres@sutton.ca.

Il est convenu que tout renseignement donné ou communiqué par un préposé ou employé de la Ville de Sutton ne peut servir à interpréter les documents d'appels d'offres, ni les plans et devis ni être supplétif à ceux-ci.

EXIGENCES

Pour être considérée, toute soumission doit être accompagnée :

1. d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé équivalent à 10 % du montant de la soumission en faveur de la Ville de Sutton et valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'ouverture des soumissions;
2. d'une lettre d'intention de la part d'une compagnie autorisée à se porter caution et s'engageant à fournir un cautionnement d'exécution équivalent à 50 % du montant du contrat, ainsi qu'une garantie de paiement des gages, matériaux et main-d'oeuvre équivalent à 50 % du montant du contrat.



DATE DE RÉCEPTION

Les soumissions sont reçues à l'hôtel de ville de la ville de Sutton au 11, rue Principale Sud, Sutton, Québec J0E 2K0 ou bien être transmises via SEAO, le ou avant le 10 novembre 2023 à 11 : 00, pour être ouverte publiquement à la même heure et au même endroit. Le soumissionnaire doit prendre rendez-vous avec la réception pour déposer sa soumission en personne. La Ville de Sutton ne s'engage à retenir ni la plus basse, ni aucune des soumissions présentées.

Le soumissionnaire à jusqu'au 31 octobre 2023 pour déposer une plainte. Le formulaire de plainte est disponible à l'adresse suivante : <https://www.amp.quebec/porter-plainte/plainte-organisme-public/>. La ville de Sutton répondra aux plaintes avant le 8 novembre 2023, s'il y a lieu.

Donné à Sutton, Québec, ce 20e jour du mois d'octobre de l'an 2023.

Jonathan Fortin, LL.B., OMA
Directeur général adjoint
Greffier et directeur des affaires juridiques